



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 15/2026

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – budget principal 2026

Le Conseil municipal a été convoqué le 01 avril 2026 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 13 avril 2026, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Pierre Amoyal, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Quynh NGO, M. Robert ALLY, Mme Philomène PINTO, M. Cyril POISSONNIER, Mme Marie HAMIDOU, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Jeannette BRAZDA, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire ; M. Albert BLOSSI, M. Didier PLISSON, M. Lionel MARSAULT, M. Didier GUYOT, M. Yvon COADOU, Mme Laurence AGRAPART, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Vincent MAUDUIT, Mme Sandrine BIGOTTE, Mme Carole PERSONNIER, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Aurelie BOUDET, Mme Caroline DELAIRE, Mme Sandra MARTHELY, Mme Audrey JOACHIM, Mme Grace PAN, Mme Amel EL BAKLOUTI, Mme Sylvie PITIS, M. Jean-Marc MIALET, Mme Dominique HERAULT, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Pierre GRARE donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Stéphane KUSTER donne pouvoir à Mme Dominique HERAULT

Mme Quynh NGO, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.2311-5 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2025 par anticipation, selon ce qui suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2025	25 791 561,59 €	27 734 859,77 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 002	0,00 €	0,00 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025	25 791 561,59 €	27 734 859,77 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER 2025		1 943 298,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2025	3 352 394,58 €	4 632 154,92 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001	688 648,15 €	
TOTAUX D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025 AVT RAR	4 041 042,73 €	4 632 154,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025		591 112,19 €

TOTAUX BUDGET 2025	29 832 604,32 €	32 367 014,69 €
Solde d'investissement 2025 avant RAR		591 112,19 €

RESTES A REALISER 2025	275 371,79 €	40 000,00 €
-------------------------------	---------------------	--------------------

TOTAUX INVESTISSEMENT 2025 (après RAR)	4 316 414,52 €	4 672 154,92 €
---	-----------------------	-----------------------

Résultat d'investissement (après)RAR 355 740,40 €

TOTAUX APRES RAR 30 107 976,11 € 32 407 014,69 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 AU COMPTE 001		591 112,19 €
AFFECTATION AU BUDGET 2026 AU COMPTE 1068		1 943 298,18 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 28, Contre : 5), après un vote à main levée.

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus :

DECIDE d'affecter :

- En recettes d'investissement au compte 001 : 591 112.19 €
- En recettes au compte 1068 d'investissement : 1 943 298.18 €

PRECISE que la reprise des résultats sera définitive après le vote du compte administratif 2025

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.